

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 31 (1886)
Heft: 13

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Emmanuel Henry, à Neuchâtel ; Henri Delachaux, à Interlaken ; Frédéric Schmutziger, à Aarau ; Joseph Luthy, à Huttwyll ; George Jonquier, à Berne ; Robert Vogt, à Berne ; Adolphe Körber, à Brienz ; Gustave Kuster, à Rheineck ; Luigi Stoppani, à Milan ; Jean Luthy, à Burglen ; Siegfried Stocker, à Lucerne ; Antoine Hössli, à Malans ; Jean Schären, à Interlaken ; Gustave Lachenal, à Genève ; George Muhlebach, à Frik ; Emile Hepting, à Männedorf ; Alfred Vincent, à Genève ; Henri Perrier, à Vevey ; Maurice Witzing, à Chiètres ; Charles Odermatt, à Stanz ; premiers lieutenants Adolphe Herde, à Schinznach ; Xavier Seitz, à St-Gall. 2. *Pharmacien*s. Premiers lieutenants Guillaume Studer, à Berne ; Jules Schobinger, à St-Gall ; Eugène Rapin, à Montreux ; Robert Iten, à Melligen. 3. *Vétérinaires*. Capitaine Emile Fluckiger, à Soleure ; premiers lieutenants Hans Hussy, à Schöftland ; Alex. Stämpfli, à Cernier ; Ermanno Isepponi, à Coire.

Troupes d'administration. Capitaines Victor Wetterwald à Lucerne ; Alb. Bauert, à Aussersihl ; R. Schwarzenbach, à Erlenbach ; Alb. Zinggeler, à Wädensweil ; Albert Guller, à Oberstrass ; Antoine Kälin, à Vevey ; Alphonse Vuy, à Genève ; Hermann Oelhafen, à Aarau ; Emile Ringk, à Schaffhouse ; premiers lieutenants Jacques Odier, à Paris ; Joseph Burcher, à Brigue ; Pierre Oswald, à Bâle ; Eugène Girard, à Genève ; Conrad Kursteiner, à Gais ; P. Eicher, à Zoug ; Pierre Rusca, à Locarno ; Albert Am Rhyn, à Lucerne ; Léo Keel, à Rorschach ; lieutenant Jean Otth, à Meiringen.

Secrétariat d'état-major. Adjudant-sous-officier Louis Merian, à Neuchâtel.

CHANGEMENTS DE COMMANDEMENTS, TRANSFERTS

Colonel G. Gaulis, à Lausanne, passe de la brigade d'infanterie III à la brigade d'infanterie I L.; lieutenant-colonel Oscar Ziegler, à Schaffhouse, passe du régiment d'infanterie 21 à disposition ; capitaine W. Brennwald, à Hombrechtikon, passe de l'état-major général à canton.



NOUVELLES ET CHRONIQUE

Le Conseil fédéral a annoncé aux Chambres que le code pénal militaire ne pourra pas être traité au cours de la présente session. Une commission d'experts a été nommée pour examiner les nouvelles propositions et ses délibérations seront longues.

Berne. — Le Comité central de la Société des officiers de la Confédération suisse, qui a été accordé au canton de Berne pour la période de trois ans, a été constitué comme suit : Président, M. le colonel-divisionnaire Feiss, chef d'arme de l'infanterie ; vice-président, M. le colonel d'infanterie Scherz ; rapporteur, M. le colonel

d'état-major Walther ; caissier, M. le lieutenant-colonel d'artillerie Fluckiger ; secrétaire, M. le major Suter.

— M. le colonel Feiss, chef de l'infanterie, a fait à la Société bernoise des officiers un rapport complet et détaillé sur la centralisation complète de l'administration militaire entre les mains de la Confédération. L'assemblée était très nombreuse. On y remarquait un groupe de députés à l'Assemblée fédérale.

M. le colonel Feiss démontre que la centralisation des attributions qui restent encore aux cantons ne coûtera à la Confédération que 1,200,000 francs par an. Il propose de remplacer les vingt-cinq chefs des départements militaires cantonaux, dont quelques-uns sont inoccupés, par huit fonctionnaires placés à la tête des huit arrondissements de division. Chacun des huit arrondissements aurait, en outre, un commissaire, un directeur d'arsenal et un personnel de chancellerie.

Les propositions de M. le colonel Feiss ont été distribuées imprimentes aux officiers et aux députés à l'Assemblée fédérale. On croit qu'au premier jour une motion sera faite à l'Assemblée fédérale pour réviser la Constitution, en vue de réaliser la centralisation militaire complète.
(*La Revue*, du 3 décembre.)

Neuchâtel. — Dans sa séance du 12 novembre, le Conseil d'Etat a nommé au grade de lieutenant d'infanterie :

a) *Dans les fusiliers.*

MM. Henri Dubois, à Neuchâtel ; Adolphe Spuhler, à la Chaux-de-Fonds ; Louis Grosjean, à la Chaux-de-Fonds.

b) *Dans les carabiniers.*

M. Edouard Sauvin, à Neuchâtel.

— On écrit de Neuchâtel à la *Revue* :

« On s'est occupé et on s'occupe encore dans le canton de la dénonciation du contrat de location de la place d'armes de Colombier, transmise par le Conseil fédéral au gouvernement cantonal. Les Neuchâtelois se font difficilement à l'idée de devoir se rendre à Lausanne pour leur instruction militaire et les autorités feront tous leurs efforts pour conserver à Colombier la place d'armes de la II^e division. Le village de Colombier a d'ailleurs fait ce qui était en son pouvoir pour la dite place d'armes : l'éclairage au gaz a été introduit, l'emplacement de Planaise a été agrandi afin de rendre possible le tir à grande distance, on a construit un arsenal cantonal. Pour ces raisons, pour d'autres encore qui tiennent à l'esprit d'indépendance des Neuchâtelois, on tient beaucoup dans le canton à ce que la place d'armes de la II^e division demeure à Colombier.

» Nous croyons toutefois que l'amour de la tradition, qui veut que le fils fasse son école de recrues où le père l'a faite, les souvenirs précieusement conservés et racontés des épisodes de la vie militaire à Colombier, la douce habitude du petit gris pétillant et mousseux du vignoble neuchâtelois, le sentiment très vif enfin d'être chez soi, dans son canton, chez des compatriotes, sont des considérations qui auront leur valeur à un moment donné.

» On nous dit qu'à la nouvelle de la dénonciation du contrat de louage de la place d'armes de Colombier, les ouvriers engagés pour

amener de l'eau en plus grande quantité à Planaise, ont reçu leur congé avant d'avoir commencé le travail.

» Sur le désir du département militaire fédéral, le Conseil d'Etat avait ouvert un crédit de 15,000 francs à ce sujet.

» On sait maintenant que la dénonciation des contrats de louage n'implique ni la concentration des services militaires, ni la suppression de quelques places d'armes. Si la Confédération n'est pas obligée de payer aux cantons une augmentation du prix de location, l'état de choses actuel demeurera encore longtemps, le Conseil fédéral ne jugeant pas nécessaire, pour le moment, d'acheter un certain nombre de places d'armes pour y concentrer les services militaires. »

Genève. — Le Conseil d'Etat, sur la proposition du Département militaire, a nommé au grade de lieutenant dans l'infanterie d'élite MM. Morin, Georges et Pasteur, Alexandre (carabiniers) ; Borcher, Charles ; Binet, Louis ; Mathis, Arthur et Steinmetz, Edouard (fusiliers).

Vaud. — Les 25 aspirants ci-après de la dernière école préparatoire d'officiers d'infanterie ayant tous obtenu le certificat de capacité prévu par l'ordonnance fédérale du 24 avril 1885, le Conseil d'Etat les a, dans sa séance du 16 novembre, nommés au grade de lieutenant d'infanterie :

a) *Fusiliers.*

MM. Antony Roche, au Châtelard ; Paul Collioud, à Coppet ; Paul Thibaud, à Cossonay ; Ed. Moret, à Morges ; Eugène Banderet, à Champagne ; Georges Gaulis, à Lausanne ; Auguste Roth, à Vevey ; Edmond Chavannes, Lausanne ; Théophile Gonet, Neuchâtel ; Albert Reymond, Ste-Croix ; Adolphe Audemars, au Chenit ; Agénor Falquet, à Lapraz ; Léonard Cornamusaz, au Chenit ; Frédéric Emery, à Lausanne ; Alfred Estoppey, à Lausanne ; Jules Dufour, à Lausanne ; William Roulet, à Yverdon ; Charles Gaudard, à la Tour-de-Peilz ; Auguste Oguey, à Morges ; Charles Manuel, à Lausanne.

b) *Carabiniers.*

MM. Henri Grobet, à Vallorbes ; Paul Cuendet, à Ste-Croix ; Philippe Sugnet, à Vevey ; Eugène Hofer, à Lausanne ; Louis Bricod, à Château-d'Œx.

— L'assemblée annuelle de la Société vaudoise des armes spéciales a eu lieu le 4 décembre au cercle de l'Arc, conformément au programme publié dans notre dernier numéro.

Quoique moins nombreuse que d'habitude la réunion n'en a pas moins été nourrie et attrayante. Outre les affaires administratives et la réception de nouveaux membres, on a entendu entre autres des exposés scientifiques d'un haut intérêt.

M. le lieutenant-colonel du génie *Emery* a parlé de la fortification permanente en général, de la forme des ouvrages et de leur disposition sur le terrain. Il a montré comment les progrès de l'artillerie ont fait abandonner peu à peu les forts parapets et les hautes traverses, toujours insuffisants, pour leur substituer des blindages métalliques, tourelles ou coupole, seules capables de protéger efficacement les pièces de la défense. Il a indiqué aussi l'emploi nouveau

des grandes pierres de taille ou des massifs de béton pour le revêtement de la plongée et des talus extérieurs, afin de provoquer le ricochet des obus et de diminuer leur effet de mine. Dans les forts modernes, la terre ne joue plus le grand rôle ; le granit et l'acier prennent sa place. M. le lieutenant-colonel Emery a parlé aussi de la Suisse et il a donné, avec l'aide obligeante de M. le colonel Lochmann, chef du génie, des renseignements très complets sur les travaux en cours d'exécution au Gothard. Rien ne sera négligé pour faire du fort principal d'Airolo et des fortins complémentaires des types achevés de la fortification du temps présent, à ce que disent MM. les officiers du génie.

M. le major *Guiguer de Prangins* a parlé ensuite de l'artillerie de position, de son matériel, spécialement des nouveaux mortiers, — « vrais bijoux à tous égards ». M. Guiguer fait ensuite l'énumération des pièces dont nos dix compagnies d'élite et nos quinze compagnies de landwehr disposent, à cette heure, par suite des transformations et des achats faits dans ces dernières années, et il termine par l'analyse d'un plan de mobilisation générale de l'artillerie de position, plan actuellement à l'étude et qu'on dit très curieux.

MM. les colonels *de Vallière* et *Lochmann* présentent des dessins à grande échelle des tourelles et des coupoles cuirassées de Gruson et de St-Chamond et rappellent, en quelques mots, les luttes homériques que se livrent ces deux usines, à coup de brochures et de pamphlets pour le triomphe de leur système, brochures dont nous avons déjà parlé et dont nous parlons encore dans ce numéro. (V. *Bibliographie*).

Enfin, M. le colonel-divisionnaire *Ceresole* traite la question de l'alpinisme militaire. Entre autres documents, il analyse une ordonnance d'avril 1886, émanée du ministère de la guerre français et dans laquelle on trace le programme des expériences à faire pendant l'année courante. Des marches-maneuvres de trente jours et des stationnements de trois mois dans la montagne sont prescrits à certains corps combinés, infanterie et artillerie. Les marches ne doivent pas seulement servir à plier la troupe aux difficultés du terrain ; on doit les utiliser pour reconnaître à fond toute la région du stationnement et pour compléter les cartes. Des tirs de guerre en terrain varié doivent être joints aux exercices de combat. Des comptes-rendus spéciaux et des matériaux topographiques seront adressés au ministre à la fin de la période. De tels exercices ont été exécutés par le bataillon de chasseurs à pied dans les Alpes de la Maurienne, et une course de trois jours sur les cols et les glaciers, entre autres, dans laquelle la troupe menait avec elle de l'artillerie de montagne avec une centaine de mulets, montre que les chasseurs étaient parvenus à un haut degré d'entraînement.

Ces résultats sont de nature à nous faire réfléchir ; aussi l'honorable conférencier demande, en terminant, si nous pourrons rester plus longtemps indifférents aux efforts faits par nos voisins pour créer chez eux une troupe de montagne. « Pourquoi ne ferions-nous pas, dans la mesure qui convient à nos circonstances, ce qui se fait ailleurs ? »

Après ces travaux, le banquet traditionnel. Commencé à 6 heures, il s'est prolongé tard dans la nuit, avec accompagnement de toasts,

de discours et de chansons, formant un feu roulant des plus aimables.

Mentionnons surtout un toast aux absents et aux invités, par M. le colonel Ceresole ; une excellente réponse en anglais de M. le lieutenant-général Hume, de l'armée de S. M. britannique aux Indes ; un toast de M. le colonel Théod. de Saussure à la Société vaudoise des armes spéciales ; un travail dans la note gaie de M. le capitaine Etienne Meyer sur les correspondants militaires des journaux, parfois un peu raide, dit-on.

Parmi les officiers présents à la séance, nous signalons, outre ceux dont il est question dans le présent compte-rendu : MM. les colonels Gautier, de Loës, Paquier et Delarageaz ; les lieutenants-colonels Rochaz, Guillemin, Eug. Muret, de St-Georges, de Meuron.

— LAUSANNE. — Dimanche dernier a eu lieu, avec son éclat habituel, la distribution des prix de la Société des carabiniers, sous la présidence de M. le colonel Lecomte.

La cérémonie, avec le banquet traditionnel, réunissait environ 300 convives dans les salons de l'hôtel Beau-Rivage. Le dessert a été fort animé de musique, de toasts, de chants, de productions artistiques et littéraires aussi variées qu'attrayantes, le tout rehaussé par l'incomparable direction du major des majors de table, M. Louis Monnet, rédacteur du *Conteur vaudois*.

Après l'excellent toast à la Patrie de M. le colonel Dapples et celui de M. Deperraz aux autorités, on a entendu d'éloquents discours de plusieurs sympathiques orateurs : M. le président du Conseil d'Etat Jordan-Martin a bu à la Société des carabiniers, M. le colonel Coutau aux sociétés vaudoises de tir, M. le conseiller national Ruffy aux beaux rêves des sociétés de tir.

La *Chorale* des Carabiniers et son directeur, M. Masset, étaient de la fête. C'est dire qu'ils ont recueilli à plusieurs reprises de chaleureuses marques de succès. Quelques déclamations en patois du Jorat par M. Kohly, ont donné une note des plus gaies et du meilleur aloi. Le *clou* de la partie à la fois esthétique et patriotique a été l'hommage rendu à la mémoire d'Eugène Rambert par MM. Monnet et Reisser et le Corps de musique de la Ville. Le bel hymne, « Il n'en est point », superbe réminiscence du tir fédéral de 1876, admirablement chanté par M. Reisser, avec accompagnement du cor, a fait vibrer non seulement tous les cœurs, mais aussi toutes les vitres de Beau-Rivage, ébranlées par des tonnerres d'applaudissements.

La partie administrative et technique, autour du pavillon des prix, n'a pas manqué d'importance. Les extraits ci-après du rapport lu par M. le colonel Lecomte en donneront une idée :

Sans compter le tir de volailles, qui fait l'objet d'un compte à part, il s'est tiré en 1886 environ 43,600 coups, en trente tirs, à savoir :

Tir d'essai : 1385 jetons.

Tir annuel : 37,160 jetons de tournantes, dont 29,470 à cartons et 7960 à points.

Sur les 29,470 jetons à cartons, il s'est fait 7,864 cartons, avec 300 mouches, dont 50, comme d'habitude, lèvent pour les prix. Après déduction du 20 % pour les frais, du 10 % pour les 50 mouches à prix et de 840 fr. pour les primes, reste une somme de 2,343 fr. à répartir à 7,814 cartons, ce qui donne au carton une valeur de 30 centimes.

A la tournante à 10 points 0, il a été fait 32,104 points. Après déduction du 20 % de frais, du 10 % pour 15 mouches à prix, et de 220 fr. de primes, reste 610 fr. 28, ce qui donne au point une valeur de 2 centimes, moyennant allocation de la caisse de 31 fr. 28 pour arrondir.

Cible Société à 20 points L, à 300 mètres.

Vendu 167 passes à 3 fr. et 124 reprises à 2 fr., allocation de la caisse : 600 fr., ce qui donne un total de 1349 fr., à répartir à 159 tireurs ayant 35 points et plus. 1^{er} prix, 87 points, 30 francs ; 159^e prix, 35 points, 5 francs.

Cible Société à carton K.

Vendu 167 passes à 2 fr. et 668 jetons à 1 fr. : 1,002 fr. Après déduction du 20 % de frais, soit 200 fr., et une allocation de la caisse de 300 francs, reste un total de 1102 fr., à répartir à 141 tireurs ayant fait au moins 2 cartons : 1^{er} prix, 25 fr.; 141^e prix, 5 fr.

Cible Société Liberté à 400 mètres, à 20 points.

Vendu 98 passes à 3 fr. et 395 reprises à 1 fr.; total, 689 fr. Après déduction du 20 % pour les frais, reste à répartir 552 francs à 50 tireurs soit moitié prenants : 1^{er} prix, 91 points, 25 fr.; 50^e prix, 65 points, 6 fr.

En résumé, le tir de 1886 présente une diminution sur 1885 d'environ 13,000 jetons au *tir annuel* et, pour les *cibles de Société*, de 8 tireurs à 300 mètres et 16 tireurs à 400 mètres.

« Cette diminution, dit le rapport du colonel Lecomte, avait d'ailleurs été prévue et elle correspond à la diminution du nombre des tirs, fixé à 30 en 1886, tandis qu'il était de 40 les années précédentes. Cela se justifie pour les années où il n'y a ni tir cantonal vaudois, ni tir fédéral à proximité, en vue desquels on vient s'exercer à la Pontaise.

» Aussi nous pensons que cette réduction sera compensée par une augmentation proportionnelle en 1887, à l'occasion du tir fédéral à Genève, car notre Société se prépare depuis ce printemps très activement à participer, dans les meilleures conditions possibles, au concours de sections qui aura lieu à Genève, et elle espère bien, grâce à l'appui de tous ses membres, unis dans un même sentiment de patriotique émulation, y conquérir un nouveau prix à joindre à ceux qu'elle a obtenus aux tirs cantonaux de Payerne et d'Yverdon et au tir fédéral de Fribourg, qui font l'honneur de nos archives et de notre drapeau. »

Voici les principaux prix distribués :

Prix de rois (mouches). 1^{er} prix, Druey, H. — 2^e, Bergier, Th. — 3^e, Frick, Jaques. — 4^e, Bourquin, D. — 5^e, Mayor, G., armurier — 6^e, Wyssa, S. — 7^e, Décombaz, D. — 8^e, Henny, Th. — 9^e, Coutau, colonel. — 10^e, Lecomte, colonel.

Primes de grand nombre de cartons. 1^{re} prime, S. Wyssa, 703. — 2^e, G. Mayor, 636. — 3^e, Théod. Henny, 425.

Primes de passes aux points. 1^{re} prime, Haas, Eug., 80 p. — 2^e, Décombaz, D., 78 p. — Mayor, G., armurier, 77 p.

A la cible Société L, 300 mètres (à points). 1^{er} prix, G. Mayor, armurier, 87 points. — 2^e, Calpini, 1^{er} lieutenant, à Sion, 87 p. —

3^e, H. Pache, 86 p. — 4^e, Em. Matthey, 86 p. — 5^e, Ch. Maurel, 86 p. — 6^e, Jules Séchaud, capitaine, 86 p. — 7^e, Léderrey, major, 85 p. — 8^e, Dutoit, E., Yvonand, 84 p. — 9^e, Deluz, préfet, 84 p. — 10^e, Dutoit-Jomini, 83 p. — 11^e, Milliet, Alex., 83 p. — 12^e, Bovard, Henri, 82 p. — 13^e, Jaunin, Ed., 82 p. — 14^e, Dapples, colonel, 82 p. — 15^e, Thélin, lieut.-colonel, 82 p.

Cible Société K (à cartons). 1^{er} prix, Wyssa, Samuel. — 2^e, H. Bu-jard, à Riez. — 3^e, L. Henny. — 4^e, Maurel, Félix. — 5^e, Chavan, Ch. — 6^e, Ramstein, à Cully. — 7^e, Meyer, huissier. — 8^e, Joyet, Henri. — 9^e, Petit, Charles. — 10^e, Perrin, Joseph. — 11^e, Curchod, Jules. — 12^e, Reisser, Daniel. — 13^e, Marguerat, François. — 14^e, Déperaz, Louis. — 15^e, Calpini, 1^{er} lieut., à Sion.

Cible Société 400 mètres. 1^{er} prix, J. Joyet, à Cossonay, 91 p. — 2^e, G. Mayor, armurier, 88 p. — 3^e, Théod. Henny, 83 p. — 4^e, H. Pache, 83 p. — 5^e, Haas, E., 82 p. — 6^e, Mouron, L., 80 p. — 7^e, Blanc, Alfred, 80 p. — 8^e, Druey, Henri, 80 p. — 9^e, Calpini, à Sion. 80 p. — 10^e, Martin, L., 80 p. — 11^e, Blanc, Gustave, 80 p. — 12^e, Thélin, lieut.-colonel, 78 p. — 13^e, Dutoit, Eug., 78 p. — 14^e, Dutoit-Jomini, 78. — 15^e, Monnet, Amédée, 78 p.



France — Le général Pittié, secrétaire-général de la présidence, est mort dans la nuit du 3 décembre, à l'âge de 57 ans.

Très souffrant depuis un mois, il avait voulu, malgré les exhortations de sa famille, continuer à diriger le secrétariat général de la présidence de la République ; mais, depuis le 20 novembre, l'état de prostration dans lequel il était tombé causait les plus vives inquiétudes à ses amis, et en particulier à M. Grévy, qui lui avait confié les fonctions de chef de la maison militaire de l'Elysée.

Sa carrière militaire est des mieux remplies, dit l'*Avenir militaire*. Sorti de Saint-Cyr en 1849, il prit part à la campagne de Crimée, fut blessé grièvement à l'assaut de Sébastopol et promu capitaine. Blessé à Solferino, il fut décoré de l'ordre militaire de Savoie. Major en 1866 et chef de bataillon au 46^e de ligne, il fit partie de l'armée de Bazaine en 1870, parvint à s'échapper de Metz au moment de la capitulation et alla rejoindre Bourbaki qui le nomma lieutenant-colonel. Placé ensuite dans l'armée du Nord, sous les ordres du général Faidherbe, il prit une part brillante à la bataille d'Amiens, fut promu colonel en décembre 1870 et chargé du commandement de la 2^e brigade de la 1^{re} division du 23^e corps. Blessé à la bataille de Pont-Noyelles, il assista aux batailles de Bapaume et de Saint-Quentin et aux opérations de Versailles contre la Commune.

Redevenu lieutenant-colonel à la suite des décisions de la commission de révision des grades, il fut placé au 40^e de ligne et fut promu colonel au 61^e en 1874, général de brigade le 3 juin 1879 et général de division le 28 avril 1883.

Décoré de la Légion d'honneur en septembre 1855, officier en 1868, commandeur le 24 juin 1871, grand officier en juillet 1886.

Ecrivain et poète mondain à ses heures, il avait publié différentes brochures : le *Roman de la vingtième année*, les *Poésies du Soldat*, etc., etc., souvent rééditées en peu d'années. Le général Pittié a succombé à une maladie de cœur, compliquée de rhumatismes aigus.